



L'Intersyndicale

CFTC-SNPNC-UNSA

Le 12 avril 2010

NEO ... de la théorie à la pratique

Lorsque la Direction nous a présenté le produit NEO, elle s'était engagée sur un allègement des charges de travail d'environ 25%, mesurées par un ergonome et validées par les vols test effectués par des cadres PNC.

Présageant que la présentation faite par la Direction sentait la grosse farce pour faire « trimer d'avantage le PNC », l'Intersyndicale a refusé de cautionner le projet déjà ficelé et a obligé, sous menace de préavis, l'Entreprise à reculer sur ces principaux points: **PEQ - 1 sur A319, ratio, plats chauds...**

Sans compter le recul sur la baisse des salaires MC.

Pour autant, rien n'était réglé l'Intersyndicale en était sûre!

Le 28 mars, certaines des mesures du Projet NEO sont entrées en application.

Dès les premiers vols, vos retours font ressortir un alourdissement des charges de travail en lieu et place de l'allègement promis:

Parmi les principaux dysfonctionnements constatés:

- Multi emport: (jusqu'à 6 tronçons), le chargement des voitures est mal étudié, entraînant de trop nombreuses manipulations pour le PNC, si ce dernier entend réaliser son service dans des conditions décentes.
- Manque de boissons « soft » pour un aller retour, manque de viennoiseries.
- Absence de signalétique sur les contenants, entraînant son lot d'ouvertures et de fermetures inutiles.
- Manque de gobelets pour le service, tiroir de vin inutile, manque de ouatoses.
- Galleys mal grésés.
- Manque de cohérence entre le service de viennoiseries et de biscuits le matin.

L'Intersyndicale constate encore une fois le fossé entre la théorie et la pratique.

Entre les élucubrations du marketing et les informations mal diffusées aux PNC... le PNC rame. Au final, les charges de travail, les manipulations et les gestuelles supplémentaires se sont considérablement alourdies.

S'agirait il tout simplement d'un transfert de tâches du catering vers le PNC ?

Comme en 2004, la Direction teste son nouveau projet en comptant sur les équipages pour pallier ses lacunes sur le terrain.

L'Intersyndicale somme l'Entreprise de réagir d'ici la fin du mois d'avril, faute de quoi elle lancera une consigne syndicale.